



Compte-rendu de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 9 Septembre 2014

*Membres du CM : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont délibéré : 11*

*Convocation :*

4 Septembre 2014

*Affichage convocation :*

4 Septembre 2014

L'an deux mille quatorze

Le neuf septembre

à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, ROYER Mathieu, LUDOT Jean-Raymond, LEBOEUF Isabelle, VAUCOULEUR Daniel, CORDIER Laurent, AZIERE Francis.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LAMOTTE Marie-Thérèse, DI MALTA Magali, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

M.ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

Lors de la réunion du Mardi 9 Septembre 2014, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Etude de l'appartenance à un SCoT au 27 septembre 2014 ;
- Réponse à l'Agence Régionale de la Santé concernant le maintien ou la suppression de la zone de captage à Rouilly Saint Loup : certaines précisions devraient être apportées lors du futur entretien avec la responsable de l'ARS ;
- Suppression de l'ancien poste de secrétaire de Mairie, et radiation de Monsieur COTTE Charles des effectifs de la collectivité ;
- Organisation des commandes et des distributions des colis de fin d'années, pour les aînés ;
- Rapports des deux commissions convoquées le jeudi 28 août pour la Commission des Fêtes et des Animations, et le jeudi 4 septembre pour la Commission d'Urbanisme ;
- Approbation du devis de la société Roussey pour les travaux de busage des fossés ;
- Changement de régisseur pour les ventes de cartes de pêche ;
- Etude du rapport Egée ;
- Questions d'ordre intérieur.

Le Maire,

Jean-Marie CASTEX.

# Conseil Municipal Mardi 9 Septembre 2014

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Qui ont délibéré* : 11

L'an deux mille quatorze

Le neuf septembre

à vingt heures

*Convocation* :

4 Septembre 2014

Le Conseil Municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, régulièrement convoqué dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire.

*Affichage convocation* :

4 Septembre 2014

Présents : MM.CASTEX Jean-Marie, PICHENEY Patrice, GOGIEN Florence, ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio, ROYER Mathieu, LUDOT Jean-Raymond, LEOEUF Isabelle, VAUCOULEUR Daniel, CORDIER Laurent, AZIERE Francis.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : LAMOTTE Marie-Thérèse, DI MALTA Magali, ROGER Laureen, LACAILLE Christine.

Absent(e)(s) :

M.ROYER Mathieu a été élu secrétaire.

## **OBJET DE LA DELIBERATION** :

### **Appartenance à un SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)** :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, depuis l'approbation de la Loi ALUR (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), chaque communauté de communes devra appartenir à un SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), document qui trace les lignes directrices des projets d'urbanisme.

Il existe deux SCoT possibles :

- le SCoT du syndicat DEPART : Syndicat auquel adhère actuellement Rouilly-Saint-Loup,
- le SCoT du PNRFO (Parc Naturel Régional de la Forêt d'Orient)

Chaque commune doit avant le 27 septembre 2014 se positionner pour l'une ou pour l'autre des solutions.

Monsieur le Maire rappelle que c'est la communauté de communes qui statuera fin septembre et qui prendra la décision finale. Cependant, toutes les communes regroupées au sein d'une même intercommunalité doivent appartenir au même SCoT.

Or, la Communauté de Communes Seine Barse, à laquelle est rattachée la Commune de Rouilly Saint Loup, compte 13 communes dont 8 sont déjà adhérentes du SCoT du Parc de la Forêt d'Orient. Les 5 communes restantes, à savoir Rouilly-Saint-Loup, Ruvigny, Montaulin, Fresnoy le Château et Clérey, devront donc rejoindre le SCoT du Parc.

En conclusion, la Commune va devoir quitter le SCoT du Syndicat DEPART pour intégrer celui du Parc puisque, les 8 communes adhérentes au Parc disposent de 18 voix, alors que les 5 communes restantes ne disposent que de 10 voix, les 8 communes ont une large majorité.

En conséquence, l'appartenance au SCoT du Parc implique la sortie de la commune du syndicat DEPART, ce qui implique également la suppression de la cotisation versée au Syndicat DEPART qui est de 1€ par habitant, à savoir une économie de 561€ par an.

Néanmoins, les nouvelles communes entrant au SCoT du Parc devront payer une cotisation, cependant le montant de cette cotisation n'est pas renseigné à ce jour

L'adhésion au SCoT du Parc implique la signature de la charte du Parc mais n'implique pas automatiquement l'entrée de la commune dans le parc. C'est le premier ministre qui définit le périmètre du Parc pour 12 ans. Les communes qui adhèrent au SCoT peuvent pendant 6 ans rester en zone blanche.

L'entrée de la commune dans le Parc est soumise à un droit d'entrée égal au montant de la cotisation annuelle à savoir 3 € pour les compétences du Parc et 2 € pour bénéficier des services de l'architecte du Parc. Ce qui ferait pour Rouilly-Saint-Loup 5 € multipliés par 561 habitants, soit 2805 € à multiplier par 2 pour la première année.

Les intérêts du Parc sont que, celui-ci touche et redistribue des subventions européennes pour l'aide à l'environnement, aux entreprises et aux commerces. La Commune de Rouilly-Saint-Loup est très peu concernée.

De plus, le SCoT est régi par la charte du Parc. Le SCoT régira donc le futur PLU (Plan Local d'Urbanisme) ou le futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). A ce sujet, les informations sont contradictoires :

- Il semblerait que le PLUI se substitue au PLU et qu'il n'y aurait donc pas lieu de se précipiter pour faire un PLU. La question est de savoir si l'élaboration d'un PLUI laissera une certaine liberté aux communes en matière d'urbanisme ou si tout sera uniformisé au niveau de la communauté de communes.
- Mais dans la mesure où le PLUI ne soit pas obligatoire, il y a urgence à transformer notre POS en PLU. Au 31 décembre 2015, le POS sera caduc. Il faut que le PLU soit en place au plus tard le 24 mars 2017. Sachant que l'élaboration d'un PLU dure près de 24 mois, il faudrait qu'il soit lancé au printemps 2015. M. Frédéric Baudouin de la DDT est venu nous rencontrer en Mairie, et nous a proposer l'aide de la DDT pour trouver les bureaux d'étude. Nous avons également rencontré M. Raulin à la DDT qui a proposé son aide.

Enfin, pour revenir à l'évolution des territoires dans la mesure où les Communautés de Communes vont être amenées à se regrouper afin que la population soit supérieure à 20 000 habitants, Monsieur le Maire rappelle la définition d'une Communauté de Communes et ses ambitions : mutualiser les moyens afin de réaliser des équipements et gérer des services que les communes ne pourraient pas entreprendre seules.

La Communauté de Communes Seine Barse intervient dans :

- le domaine de l'enlèvement des déchets : la Commune en bénéficiait déjà avant grâce au SIEDMTO ;
- la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie dans les ZAC de plus 4 ha : la Commune est très peu concernée par cela ;
- le transport scolaire des élèves du canton, assuré en réalité par le Conseil Général puisque la Communauté de Communes ne faisait que transmettre les cartes ;
- la mise à disposition du Cosec de Lusigny sur Barse : cela n'a pas de réelle utilité pour Rouilly-Saint-Loup.

En conclusion, la mutualisation des moyens est supportée par les habitants de la commune, par le biais des impôts, mais en retour ceux-ci ne bénéficieront pas de réels changements.

### **ARS – Captage de l'eau :**

Monsieur le Maire rappelle que suite au courrier de l'Agence Régionale de la Santé, lui faisant part des problèmes actuels rencontrés avec la zone de captage de l'eau à Rouilly-Saint-Loup, diverses démarches ont été réalisées dans le but notamment, d'avoir des informations plus concrètes sur les quantités d'eau achetées à la ville de Troyes.

Il s'avère donc que sur les quantités d'eau distribuées, la moitié est achetée à la ville de Troyes et l'autre moitié vient du captage de Rouilly-Saint-Loup.

Afin de pouvoir répondre favorablement au problème posé par l'ARS, des études vont devoir être menées afin de pouvoir réaliser la Déclaration d'Utilité Publique. Ces dépenses avoisinent les 50 000 €, et seraient échelonnées sur 4/5 ans.

Suite à cela, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, le réseau de canalisations long de 10 kilomètres, composé de fonte et de PVC, est en mauvais état. Les canalisations en PVC devront être remplacées, elles représentent près de la totalité du réseau puisqu'il n'y a que 600 mètres de canalisations en fonte. Le tarif de ces travaux serait de 150 à 250 € par mètre de canalisation en PVC.

Après avoir informé le Conseil Municipal, Monsieur le Maire assure qu'il souhaite rencontrer la responsable de l'ARS, Mme Buffet, afin d'avoir de plus amples informations sur cela.

Néanmoins, si le captage est maintenu à Rouilly Saint Loup, une remise en état du périmètre de sécurité de la zone de captage sera à prévoir.

Dans le cas contraire, si le captage n'est pas maintenu, 100% de l'eau pourraient être achetés à la ville de Troyes, mais il convient encore de se renseigner sur les tarifs auprès de la Saur. A noter que, si la Commune opte pour l'achat total à la ville de Troyes, le possible retour au captage ne pourrait pas être envisagé.

### **Suppression de l'ancien poste de secrétaire de Mairie :**

M le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés et supprimés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la création en date du 12 août 2014, d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe à TNC (Temps Non Complet) à raison de 12/35<sup>ème</sup> chargé de l'exercice des fonctions de secrétaire de Mairie, il convient de supprimer l'ancien emploi engagé pour 27/35<sup>ème</sup>, relatif aux fonctions de secrétaire de Mairie,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- SUPPRIMER l'emploi de secrétaire de Mairie à temps non complet à raison de 27 heures hebdomadaires ;

### **Colis des aînés :**

Un échantillon du colis réservé aux personnes seules a été présenté au Conseil Municipal, satisfaisant l'ensemble des personnes présentes. Les colis des aînés seront donc commandés auprès de la société Lou Berret. A noter que, cette année, il y aurait 33 couples d'aînés et 37 personnes seules.

La distribution s'effectuerait aux environs du samedi 20 Décembre, la date reste à fixer puisque la livraison se fait habituellement en même temps que la Commune de Saint Julien les Villas. Elle se ferait par groupe de 2 (une personne plus ancienne au Conseil Municipal avec une personne élue plus récemment de préférence), il faudrait donc environ 7 groupes, qui distribueraient environ 9 à 10 colis.

Les groupes seront formés lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

### **Rapports des commissions :**

- Commission des Fêtes et des Animations :

La commission s'est réunie le jeudi 28 août. Durant cette réunion, les membres présents ont décidé de :

- Maintenir la fête nationale au 14 Juillet 2015,
- Maintenir le vide grenier le 12 Avril 2015,
- Conserver le Noël des enfants pour le 14 Décembre 2014,
- Conserver le repas des anciens pour le 1<sup>er</sup> Février 2015,
- Ajouter la cérémonie des vœux du Maire pour le 9 Janvier 2015,
- Organiser une randonnée nature pour le 11 Octobre 2014,
- Organiser une activité jogging pour le 9 Novembre 2014.

De plus, divers projets sont envisagés tels que :

- Organiser une soirée dansante,
- Planifier un après-midi cartes pour les anciens,
- Constituer un club photos.

➤ Commission d'Urbanisme :

La commission s'est réunie le jeudi 4 septembre, après s'être rendue sur le terrain situé Rue Saint Loup, il s'avère que la création d'une voie piétonne et cycliste est envisagée, mais la largeur de cette voie devra être de 1.50 m minimum, un métrage précis est nécessaire pour la réalisation de celle-ci. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des demandes de tarifs seront effectuées.

Durant cette réunion, diverses idées ont également été proposées :

- Implantation de poteaux devant le massif de rosiers, plantations de vivaces de part et d'autre,
- Mise en place de supports vélos et de bancs sur le parking de la Mairie,
- Révision de l'éclairage de la place de la Mairie et de la salle des fêtes, suppression des bornes existantes et mise en place de lampes sur les mâts existants, dans l'attente de devis,
- Création d'une rampe au niveau des escaliers sur la place de la Mairie.

**Busage des fossés :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, plusieurs devis ont été demandés pour la réalisation du busage des fossés de l'école, trois entreprises ont été contactées à savoir SNCTP, Roussey et Eiffage, l'entreprise de Monsieur Nicolas LASSAIGNE a proposé de transmettre également son offre, ce qui a été accepté.

Il s'avère que l'entreprise SNCTP n'a pas répondu à la demande faite, suite à cela trois devis ont donc été exposés au Conseil Municipal :

Entendu cet exposé et au vu des détails présentés par chacun des devis, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- RETENIR l'offre faite par l'entreprise Roussey pour un montant de 28 882.32 € TTC.

**Changement de régisseur pour la pêche communale :**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que, suite au départ de Monsieur COTTE Charles, régisseur de la pêche communal, il faut nommer un nouveau régisseur.

Monsieur le Maire rappelle également que, pour effectuer dans les meilleures conditions possibles ces missions, il convient de nommer une personne présente à chaque permanence du secrétariat de Mairie.

Après avoir proposé à Melle LENOIR Aline, secrétaire de Mairie, d'effectuer cette mission et au vu de son accord, le Conseil Municipal décide de:

- NOMMER Melle LENOIR Aline, régisseur de la régie de recettes pour la pêche communale.

### **Rapport Egée :**

Monsieur le Maire commence par expliquer à l'ensemble des membres présents, le but de ce rapport.

Il expose donc qu'une association de personnes se chargent de repérer et noter tous les éventuels dysfonctionnements présents sur la Commune. Ils les répertorient et proposent certaines améliorations en fonction des normes en vigueur.

Le rapport Egée sous forme de dossier papier complet et un cd ont été remis en Mairie au terme de l'étude.

### **Questions diverses :**

#### **Nouvel employé, Emploi d'avenir :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel employé communal, Monsieur TABARY Guillaume, a débuté son contrat ce lundi 8 Septembre, dans le cadre d'un Emploi d'Avenir.

Il rappelle que Monsieur TABARY travaille pour les communes de Rouilly-Saint-Loup et de Ruvigny, à part égale.

Monsieur TABARY Guillaume fait preuve de beaucoup de motivation et, en ce début de contrat, il satisfait aux missions confiées.

#### **Signalement du cimetière :**

Le Conseil Municipal propose qu'un panneau soit mis en place afin de signaler le cimetière, qui n'est pas indiqué et donc difficile à trouver pour les personnes extérieures.